

TROPHÉE ARCHIZINC par VMZINC

■ Nom de votre réalisation ARCHIZINC :

Inscription N°:

(À remplir après avoir reçu la lettre de VM BUILDING SOLUTIONS accusant réception de votre dossier)

Catégorie choisie :

- Habitat collectif Équipements publics
 Habitat individuel Lieux d'entreprises

■ Chronologie des étapes du Trophée ARCHIZINC :

- Date limite d'envoi du dossier d'inscription, le cachet de la poste faisant foi : **31/12/2017 minuit**
- Délibération du jury : **mars 2018**
- Proclamation des résultats lors de la soirée de remise des Trophées ARCHIZINC : **juin 2018**
- Édition du numéro Hors Série de FOCUS ON ZINC : **octobre 2018**

■ Pièces fournies pour votre réalisation ARCHIZINC :

-
-
-
-
-
-
-
-

Dossier d'inscription envoyé le :

Contact VMZINC pour tout renseignement :

Mme Corinne Gessat au 01 49 72 42 47
e-mail : Trophee.Archizinc@vmzinc.com

Dossier de participation à retourner, sous pli cacheté et affranchi selon les tarifs en vigueur, dûment renseigné et complet, avant le 31/12/17 minuit, le cachet de la poste faisant foi, à l'adresse suivante :

VMZINC
Trophée ARCHIZINC
«Les Mercuriales»
40, rue Jean Jaurès
93176 – BAGNOLET CEDEX - FRANCE

Adresse e-mail pour pièces fournies sous forme de fichiers numériques ou pour renseignements complémentaires : Trophee.Archizinc@vmzinc.com

The logo for VMZINC features the letters 'VMZINC' in a bold, sans-serif font. The 'V' is orange, 'M' is purple, 'Z' is orange, 'I' is purple, 'N' is orange, and 'C' is purple. A small orange dot is positioned above the 'Z'. Below the logo, there is a decorative horizontal line consisting of two parallel curved bands, the top one being orange and the bottom one being purple.

VMZINC

TROPHÉE ARCHIZINC *par* VMZINC

Vous pouvez présenter une ou plusieurs réalisations sous une ou plusieurs catégories. Cependant, chaque réalisation devra faire l'objet d'un dossier d'inscription spécifique.

DOSSIER D'INSCRIPTION

M. ou Mme.

Nom et lieu de la réalisation (Ville et Pays) :

Catégorie choisie pour la sélection :

- Habitat collectif Équipements publics
 Habitat individuel Lieux d'entreprises

Précisions éventuelles sur la destination du bâtiment :

Dossier d'inscription à retourner impérativement avant le 31.12.17

FICHE DESCRIPTIVE

(À compléter en totalité impérativement)

■ Vous

Nom : Prénom :
Adresse professionnelle :
Code postal : Ville : Pays :
Téléphone fixe : Téléphone portable :
Fax : Adresse e-mail :

Catégorie choisie pour la sélection :

En profession libérale En cabinet d'architecture. Précisez le nom :

■ Votre réalisation ARCHIZINC

Votre réalisation ARCHIZINC : (cocher)

Couverture Façade Autre (préciser) :

Surface de l'ouvrage en zinc (en m²) :

Nom de l'entreprise ayant mis en œuvre le zinc :

Date de réception du chantier :

Aspect de surface du zinc : (cocher une ou plusieurs cases)

Zinc naturel QUARTZ-ZINC® ANTHRA-ZINC® AZENGAR® Zinc Bilaqué
 PIGMENTO® bleu cendre PIGMENTO® rouge terre PIGMENTO® vert lichen PIGMENTO® brun écorce
 Autre PIGMENTO® (préciser) :

Technique(s) de pose : (cocher une ou plusieurs cases)

Couverture froide Couverture chaude VMZ Toiture structurale VMZ Toiture compacte
 VMZ Tasseaux VMZ Joint debout VMZ Adeka® VMZ Profil agrafé
 VMZ Profil sinus VMZ Profil à emboîtement VMZ Mozaik® VMZ Composite
 Autres (préciser) :

Pourquoi avez-vous prescrit du zinc de VMZINC® sur ce projet ? (optionnel)

Ce projet a-t-il reçu une certification environnementale ? Oui Non

Si oui, laquelle ? LEED BREEAM HQE Autre (préciser) :

Quel niveau de performance a été obtenu ?

Quelles sont les principales caractéristiques environnementales du bâtiment ?

LISTE DES PIÈCES À FOURNIR

Nota :

Pour simplifier la constitution du dossier, vous pouvez faire parvenir vos photos, dessins et croquis sous format numérique à l'adresse e-mail suivante : Trophee.Archizinc@vmzinc.com

Quelques recommandations :

- Photos : jpeg, 300 dpi, 8 x 5 cm minimum
- Croquis : eps, dwg, dxf ou jpeg
- Taille maximum pour chaque e-mail : 5 à 6 Mo.

■ Photos

Les photos devront permettre au jury d'apprécier la qualité architecturale des réalisations et des parties d'ouvrage en zinc.

Les photos doivent donc présenter le projet terminé et non en phase de réalisation.

Ces photos doivent être fournies sous format numérique (fichier jpeg, 300 dpi, minimum 8 x 5 cm). Si jugé nécessaire par l'organisateur pour assurer la qualité d'édition du magazine FOCUS ON ZINC, de nouvelles photos des bâtiments sélectionnés seront demandées.

En cas d'utilisation des photos remises dans le dossier (pour le magazine ou dans tous autres supports de communication), les droits de

copyright pour cette obligation sont transférés à VMZINC.

■ Dessins et croquis

Les dessins ou croquis doivent être fournis sur support informatique (prévoir des fichiers eps, dwg, dxf ou jpeg). Ils doivent comprendre au moins deux des éléments suivants :

- Plan de masse de l'ensemble, perspective ou axonométrie
- Plan de répartition des éléments de couverture et/ou de façade en zinc
- Coupe de la partie courante du complexe de couverture ou de bardage
- Détail de l'exécution en zinc.

LISTE DES PIÈCES FOURNIES

(À compléter selon votre projet)

1	<input type="text"/>	5	<input type="text"/>
2	<input type="text"/>	6	<input type="text"/>
3	<input type="text"/>	7	<input type="text"/>
4	<input type="text"/>	8	<input type="text"/>

Crédit photo à faire figurer lors de l'usage de vos pièces :

Autorisation de publication et droit à l'image :

En cas de sélection ou de nomination de son projet,

M. ou Mme

autorise la société VM BUILDING SOLUTIONS à publier un reportage de cette réalisation dans le numéro Hors Série de FOCUS ON ZINC édité en 2018, tiré à plus de 50 000 exemplaires et diffusé auprès des maîtres d'œuvre et d'ouvrage dans au moins 10 pays. Il a bien noté qu'en cas d'utilisation des photos remises dans le dossier d'inscription, les droits de copyright pour cette publication, mais également pour tous autres supports de communication faisant la promotion de l'architecture et des systèmes VMZINC, seront transférés à VM BUILDING SOLUTIONS.

Par ailleurs, les lauréats autorisent la réalisation de vidéos, lors de la soirée de remise des prix dans laquelle ils apparaîtront, et leur utilisation ultérieure.

Fait à Le Signature (mention «lu et approuvé»)

Avez-vous envoyé un ou plusieurs autres dossiers d'inscription présentant un ou plusieurs autres projets ARCHIZINC ?

Oui Non Si oui combien ?

Dans quelle catégorie ?

Habitat collectif Habitat individuel Équipements publics Lieux d'entreprises

Article 1

La société VM BUILDING SOLUTIONS s.a.s. - marque VMZINC au capital de € 28.800.000, située au 40 rue Jean Jaurès, 93176 Bagnole, numéro SIRET 34296500100015, organise, en partenariat avec des personnalités du monde de l'architecture et du bâtiment, un Trophée ARCHIZINC par VMZINC, de septembre à décembre 2017.

Article 2

Ce concours gratuit et sans obligation d'achat est strictement réservé à des architectes et maîtres d'œuvre, indépendants ou salariés d'une entreprise ou d'un bureau d'études. Ne peuvent participer les membres salariés des sociétés VM BUILDING SOLUTIONS et organisatrices.

Article 3 Conditions d'éligibilité

Les conditions d'éligibilité des réalisations présentées sont les suivantes :

- Réalisations architecturales avec du zinc de VMZINC en couverture et/ou en façade ;
- Surface couverte en zinc supérieure à 100 m² ;
- Réalisations pour lesquelles la prescription et la pose du zinc respectent les règles de l'art et les préconisations de VMZINC ;
- Dont les travaux ont été réceptionnés après le 1^{er} janvier 2014 ;
- N'ayant pas encore fait l'objet d'une publication dans FOCUS ON ZINC.

Article 4 Remise des dossiers d'inscription

Les candidats potentiels au Trophée ARCHIZINC pourront obtenir leur dossier de trois façons :

- En le téléchargeant à partir du site www.vzm zinc.com ;
- En le retirant de l'un des emailings spécifiques informatifs envoyés par VM BUILDING SOLUTIONS s.a.s. - marque VMZINC ;
- En en faisant la demande à la société organisatrice VM BUILDING SOLUTIONS - marque VMZINC.

Une simple manifestation d'intérêt auprès des représentants de VM BUILDING SOLUTIONS ne sera pas considérée comme valant inscription à l'opération.

Article 5 Enregistrement des candidatures

L'inscription au concours devient effective dès réception, par VM BUILDING SOLUTIONS, du dossier d'inscription dûment renseigné et complet avant le 31 décembre 2017. Un mail de l'organisateur VM BUILDING SOLUTIONS - marque VMZINC accusant réception du dossier et de l'ensemble des éléments constitutifs et attribuant un numéro d'identification au dossier vaudra acceptation de la candidature.

Article 6 Composition du dossier de candidature

Le dossier sera détaillé et comprendra :

- La fiche d'inscription dûment renseignée ;
- Un texte descriptif expliquant le parti pris architectural de la réalisation ;
- Un ensemble de photos du projet terminé permettant au jury d'apprécier la qualité architecturale des réalisations et des parties d'ouvrage en zinc de VMZINC. Ces photos doivent être fournies sur format numérique ;
- Un ensemble de dessins ou croquis fournis au format numérique (prévoir des fichiers eps, dwg, dxf ou jpeg) et devant comprendre au moins 2 des éléments suivants :
 - Plan de masse de l'ensemble, perspective ou axonométrie
 - Plan de répartition des éléments en zinc (couverture ou façade)
 - Coupe de la partie courante du complexe (couverture ou bardage)
 - Détail d'exécution en zinc.

Article 7 Catégories

Les quatre catégories de bâtiment habituellement traitées dans FOCUS ON ZINC seront les catégories jugées, soit :

- Habitat collectif
- Habitat individuel
- Équipements publics
- Lieux d'entreprises

Par ailleurs, des Prix Spécial Jury pourront être attribués tels que "Prix Audace", "Prix tradition", "Prix construction durable" ou autres, quelle que soit l'application présentée.

Article 8 Choix des catégories par les candidats

Le choix des catégories est laissé à l'appréciation des architectes souhaitant concourir.

Les architectes peuvent présenter une ou plusieurs réalisations sous une ou plusieurs catégories. Cependant, chaque réalisation devra faire l'objet d'un dossier d'inscription spécifique.

Article 9 Composition du Jury

Le Jury sera composé de professionnels externes à l'entreprise. La composition du Jury reflètera le caractère international du concours.

Article 10 Critères de sélection

L'identité des architectes ayant présenté les réalisations soumises à la sélection sera tenue secrète, afin de préserver toute la neutralité et l'impartialité nécessaires à la bonne conduite des délibérations du jury. Toutefois, pour préserver l'intégrité des dossiers, tous les éléments remis doivent être clairement identifiés.

Les critères d'évaluation des réalisations présentées pour chacune des catégories seront déterminés par le jury de sélection avant la journée de délibération en mars 2018. Dans leur esprit, ils seront de nature à privilégier la qualité et le caractère innovant des réalisations, ainsi que des applications créatives du zinc.

Les décisions du jury sont souveraines et aucun recours ne pourra être attenté contre lui.

Article 11 Récompense

Les réalisations des gagnants (Lauréats des catégories ou prix spécial Jury) feront l'objet d'une exposition particulière dans un numéro spécial du magazine international FOCUS ON ZINC, édité au plus tard en octobre 2018, tiré à plus de 50 000 exemplaires et diffusé auprès des maîtres d'œuvre et d'ouvrage dans au moins 10 pays.

Si jugé nécessaire par l'organisateur pour assurer la qualité d'édition du magazine FOCUS ON ZINC, les bâtiments sélectionnés en vue de publication feront l'objet de reportages photos organisés après la proclamation des résultats. Les coûts et frais de ces reportages seront entièrement pris en charge par VM BUILDING SOLUTIONS - marque VMZINC. En cas d'utilisation des photos remises dans le dossier, les droits de copyright pour cette publication seront transférés à VM BUILDING SOLUTIONS.

En outre, les gagnants recevront un objet d'art ou de décoration (le Trophée ARCHIZINC) témoignant de leur réussite ainsi qu'une dotation du magazine : 100 exemplaires pour les lauréats et 50 exemplaires pour chacune des Mentions du Jury.

Article 12 Dépôt des dossiers de participation

La date limite de retour des dossiers d'inscription est fixée au 31 décembre 2017. Les dossiers pourront être envoyés avant la date limite par mail à l'adresse suivante :

Trophee.Archizinc@vzm zinc.com

Les éléments descriptifs et pièces à fournir sont détaillés dans le dossier d'inscription.

La remise de ces éléments à VMZINC vaut acceptation de leur exploitation illimitée dans le temps et dans l'espace (sur tous supports) et à des fins publicitaires ou promotionnelles.

Les éléments pourront être retournés aux participants, à leur demande, après la remise des trophées.

Article 13 Proclamation des résultats

Le résultat des délibérations du jury sera annoncé lors de la soirée de remise des trophées en Juin 2018.

Article 14 Administration

La gestion du Trophée ARCHIZINC est assurée par l'entreprise VM BUILDING SOLUTIONS - marque VMZINC.

En cas de nécessité, l'organisation se réserve le droit de modifier le présent règlement. Les participants seront prévenus en temps utile des éventuelles modifications.

Des renseignements complémentaires sur les conditions de participation au Trophée ARCHIZINC peuvent être obtenues auprès de :

VM BUILDING SOLUTIONS - marque VMZINC

« Les Mercuriales », Tour du Ponant

40, rue Jean Jaurès - 93176 Bagnole Cedex - France

Fax : 01 49 72 41 82

Contact pour tous renseignements complémentaires :

Mme Corinne GESSAT

Tél. : 01 49 72 42 47 - mail : Trophee.Archizinc@vzm zinc.com.

Article 15

La participation au concours implique l'acceptation pure et simple du présent règlement.

Article 16

Le règlement complet de l'opération pourra être remis à titre gratuit et le timbre remboursé (tarif normal ou tarif lent en vigueur) sur simple demande à VM BUILDING SOLUTIONS - marque VMZINC (« Les Mercuriales », Tour du Ponant - 40, rue Jean Jaurès - 93176 Bagnole Cedex - France), en mentionnant sur l'enveloppe Trophée ARCHIZINC.

Article 17

Le présent règlement a été déposé en l'étude de Maître Jean-Eudes BICHON, Huissier de Justice, 54 avenue Charles de Gaulle - 92200 Neuilly-sur-Seine.